

Zeitschrift:	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber:	Visarte Schweiz
Band:	- (1936-1937)
Heft:	5
Artikel:	Goebbels verbietet die Kunstkritik = Goebbels interdit la critique d'art
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-624550

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les « Essais » d'Oscar Miller, Biberist, le fastueux collectionneur d'art suisse, intitulés : « De la matière à la forme », il est dit :

« Dans tous les domaines la compétence du professionnel est admise. Dans l'art seul il devrait en être autrement ! Qui plus que tout autre devrait en matière d'art avoir en premier lieu voix au chapitre sinon le plus doué pour la profession dans laquelle il s'est profondément plongé ? Il serait vraiment triste que l'homme qui pendant des années s'est concentré sur les problèmes de l'art, n'ait pas acquis une autre conception que celui qui s'est borné à la contemplation fortuite et occasionnelle de quelques peintures plus ou moins bonnes.

C'est ce que nous, profanes, devrions nous dire et au lieu de vouloir former l'artiste autrement qu'il n'est, nous devrions nous replier sur nous-mêmes et chercher objectivement et sans préjugés à acquérir nous-mêmes la profondeur nous faisant défaut ».

Il serait facile de multiplier de telles citations. Nous nous bornerons à ces deux-là, mais voulons aussi dire où nous apercevons un champ d'activité vaste et fertile, à cultiver « avec les profanes ». Nous pensons au travail effectué par la collaboration d'artistes et de profanes dans les diverses sociétés des beaux-arts et dans les commissions des musées de la Suisse. Personne, sans doute, n'aura rien à objecter au fait que les comités de ces sociétés des beaux-arts soient composés de profanes et d'artistes. Cette dualité s'est, au contraire, avérée efficace dans les questions artistiques suisses ; il est certain aussi que le profane a en plus de multiples occasions de servir et de développer, à sa manière, l'art suisse. Nous savons aussi qu'il y a en Suisse des collectionneurs et des amis de l'art dont la réputation a largement dépassé nos frontières et que les artistes tiennent en haute estime.

(Trad. A. D.)

K. H.

Göbbels verbietet die Kunstkritik.

(aus der *Neuen Zürcher Zeitung*)

An der Jahresversammlung der Reichskulturkammer, die gemeinsam mit der Organisation « Kraft durch Freude » und in Anwesenheit Adolf Hitlers abgehalten wurde, machte Reichsminister Dr. Goebbels die Mitteilung, er habe durch einen Erlass vom heutigen Tage die Kunstkritik verboten. Es gehe nicht an, dass in einer Zeit, in der die öffentliche Meinung das grosse Aufbauwerk des Führers mit einer warmen Unterstützung begleite, einzig die Künstler noch als Opfer der Kritik übrigbleiben. Auf diesem Gebiet sei es in den letzten Jahren trotz allen Bemühungen nicht gelungen, die Züge der liberalistisch-jüdischen Zeit zu überwinden. Nach der Ansicht Dr. Goebbels sind die Kunstkritiker überhebliche Besserwisser, die durch ewiges Querulantentum den Aufbau des nationalsozialistischen Kultur- und Kunstlebens mit einem misstönenden Begleitgesang verfolgen. Dem Treiben der schreibenden Nörgler müsse endlich durch ein vollständiges Verbot der Kritik ein Riegel vorgeschoben werden. Als Ersatz will Dr. Goebbels die « Kunstbetrachtung » und « Kunstbeschreibung » eingeführt wissen, ohne dass man Näheres über die Möglichkeiten erfährt, die für eine so bescheidene, den persönlichen Geschmack des Betrachters ausschaltende Tätigkeit übrig bleiben.

* * *

Nach dem Erlass des Reichspropagandaministers tritt an die Stelle des Kritikers der Kunstschriftleiter. Der Kunstbericht soll weniger Wertung als vielmehr Darstellung und damit Würdigung sein. In dem Erlass wird angeordnet, dass in Zukunft jede Kunstbesprechung mit dem vollen Namen des Verfassers zu bezeichnen ist. Das Amt des Kunstschriftleiters wird an eine besondere Genehmigung geknüpft sein, die abhängig ist von dem Nachweis einer wirklich ausreichenden Vorbildung auf dem Kunstgebiet, auf dem der Schriftleiter künftig tätig sein will. Da Beschäftigung mit künstlerischen Leistungen eine gewisse Lebenserfahrung und Lebensreife bedingt, müssen Kunstschriftleiter mindestens dreissig Jahre alt sein, ehe sie für diesen Tätigkeitszweig der deutschen Presse zugelassen werden können.

Gœbbels interdit la critique d'art.

(de la *Nouvelle Gazette de Zurich*).

A l'assemblée annuelle de la Reichskulturkammer, tenue en présence d'Adolphe Hitler en commun avec l'organisation « La force par la joie », le ministre du Reich Dr Goebbels annonça qu'il avait, par un décret promulgué le jour même, interdit la critique d'art. Il n'est pas admissible, a-t-il dit, qu'à une époque où l'opinion publique soutient avec force la grande œuvre constructive du Führer, seuls les artistes soient encore les victimes de la critique. Malgré tous les efforts, il n'a pas été possible, ces dernières années, de surmonter dans ce domaine les tendances de l'époque judéo-libérale. D'après le Dr Goebbels, les critiques d'art sont de présomptueux personnages ayant la prétention de tout savoir mieux que les autres et qui par leur perpétuelle manie de se plaindre entravent le développement de la vie artistique et intellectuelle nationale-socialiste. Par l'interdiction complète de la critique, un verrou doit enfin être mis aux agissements de ces écrivains grincheux. En compensation le Dr Goebbels veut instaurer la « considération artistique » et la « description artistique » sans qu'on sache très exactement comment pourra s'exercer une activité aussi réduite, excluant le goût personnel de celui qui s'y adonnera.

* * *

Par décret du ministre de propagande du Reich, la « rédaction artistique » remplacera la critique d'art. Le compte rendu artistique devra plutôt s'attacher à décrire et par là à apprécier qu'à mesurer des valeurs. Le décret prévoit que tout compte rendu artistique devra être signé du nom entier de son auteur. Les fonctions de rédacteur artistique exigeront une autorisation spéciale qui dépendra d'une préparation suffisante, dont la preuve devra être fournie, dans le domaine artistique dont le rédacteur voudra à l'avenir s'occuper. Cette activité demandant une certaine maturité d'esprit et l'expérience de la vie, il sera exigé que les rédacteurs artistiques soient âgés d'au moins trente ans pour pouvoir être admis à l'exercer dans la presse allemande.